

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°31-2026

Séance du lundi 27 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Volants
42	40	41

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle d'animation de NOGARO sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Etaients présents : ARBLADE-LE-HAUT : TROQUEREAU Christelle, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA Josiane, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, MATHIEU Jean-Marie, LAPEYRE Anne, SAINT-LANNES Claude et TRUCHAT Romain, ESPAS : CAZERES Pierre, LANNE-SOUBIRAN : GARRALON Hervé, LAUJUZAN : LASSALLE Patrick, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : GARBAY Stéphane, SOULES Philippe et CAPDEPONT Pierre, MONGUILHEM : LEYMARIE Thierry, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : SPOERRY Quitterie, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, DROUARD Jean-Claude, MARTINOT Maryse, FRANCH Patrick, MARQUE Christine, LAFFORGUE Daniel, DUFAU David, MARQUE Magali, PERCHEDE : CUVELLIER Isabelle, SAINT-GRIEDE : BOUSSES Jean-Claude, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SALLES d'ARMAGNAC : FAGET Dominique, SION : BRAGAGNOLO Michel, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : BALAINE Nicolas, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : CRAVENCERES : BAILLET Jérôme (pouvoir à GOUANELLE Vincent), NOGARO : QUITADAMO Justine (pouvoir à CARRERE-CAMPISTRON Christine).

Date de la convocation

16 avril 2026

Publication

30 avril 2026

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des représentants au SICTOM Ouest

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Vu les articles L 2121-33 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du SICTOM Ouest

Monsieur Vincent GOUANELLE, Président, informe les membres du Conseil Communautaire que suite au renouvellement de l'organe délibérant, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein du SICTOM Ouest.

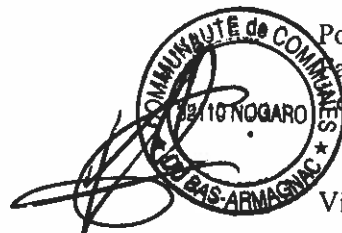
Il indique que l'article L 5711-1 du CGCT permet au Conseil Communautaire de décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leur délégués au sein d'un syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** que le vote ne se déroule pas à bulletins secrets.

Mme Christine MARQUE ne participe pas au vote.

Après appel à candidature ont été élus à la majorité absolue des scrutins exprimés

Délégués titulaires (28)	Délégués suppléants (28)
DUCLOS Alain	MEL Aurore
MENGELLE Jean-Marie	LAGARROSSE Jean-Paul
TOMASELLA Daniel	GOUANELLE Vincent
DUFFOUR Frédéric	SAINT-GERMAIN Fanny
DUFFOUR Manon	DUCOS Stéphanie
LALANNE Chantal	VILLEPINTE Serge
LAFFITTE Jean-Claude	ARMENGOL Corine
LANNELONGUE David	NAULEAU Philippe
LECOMTE Guillaume	GARRALON Hervé
CHIARANDINI Vincent	NICOU Julien
DOAT Alain	CHEZE Maximilien
LACOSTE David	PEREDA Christine
DULHOSTE Sabine	DUTOYA Monique
LAMARQUE Anne	SPINAZZE Cédric
DARRIMAJOU Pierre	COSSE Véronique
DESPOUYS Michel	SENAC Patrick
MCKENZIE Karine	DOAT Stéphanie
COMBRES Roger	DAUGA Hervé
FRANCH Patrick	SANTOS Marie-France
HOSTIER François	DUBICQ Alain
REYMOND François	ASSET Vanessa
LEEMAN Petrus	FARBOS Maryse
SAINT-GUILHEM Thierry	NAVARRO Elisabeth
COIUTTI Jean-Michel	LARY Inès
VALLET Sylvie	ROUMAT Jérémy
BIZET Patrick	LE MOUROUX Isabelle
TACCHI Gilles	BALAINÉ Nicolas
LASSAGNE Didier	POSER Patrick



Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Président,

Vincent GOUANELLE.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noulibos 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex ; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.